



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 1^{er} novembre 2005 — N° 177

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 04.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose que le principe du projet de loi n° 107, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 11 h 57, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 10.

Moment de recueillement

1^{er} novembre 2005

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 121 Loi modifiant la Loi sur les mines

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 235 Loi concernant la Ville de Trois-Rivières

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2240-20051101)

M. Gabias (Trois-Rivières) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 235, Loi concernant la Ville de Trois-Rivières.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 235 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et des Régions soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

1^{er} novembre 2005

Dépôts de documents

M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2241-20051101)

Le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2005.

(Dépôt n° 2242-20051101)

M. Marcoux, ministre de la Justice, dépose :

Deux jugements de la Cour suprême du Canada, datés du 22 juillet 2005 et du 27 octobre 2005, concernant la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales ;

(Dépôt n° 2243-20051101)

Le décret n° 824-2005 concernant la désignation de M^e Marc-André Dowd, vice-président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, comme remplaçant du président.

(Dépôt n° 2244-20051101)

M. Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2245-20051101)

1^{er} novembre 2005

M. Després, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2246-20051101)

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2247-20051101)

Le rapport annuel de gestion du Centre de conservation du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2248-20051101)

M. Bergman, ministre du Revenu, dépose :

Le rapport annuel de gestion de Revenu Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2249-20051101)

Mme Gauthier, ministre du Tourisme, dépose :

Le rapport annuel d'activités du Palais des congrès de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2250-20051101)

Le rapport annuel de gestion de la Société du Centre des congrès de Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2251-20051101)

1^{er} novembre 2005

M. Lessard, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère du Travail, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2252-20051101)

Le rapport annuel de gestion de la Commission de l'équité salariale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2253-20051101)

Mme Thériault, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2254-20051101)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 28 octobre 2005, qu'il a reçue de Mme Pauline Champoux-Lesage, protectrice du citoyen, dans laquelle elle désire remercier les membres de l'Assemblée nationale de leur confiance et les aviser de sa décision de ne pas poursuivre ses activités au-delà du 3 janvier 2006 ;

(Dépôt n° 2255-20051101)

Copie du préavis de la motion proposée par M. Valois (Joliette) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 2 novembre 2005, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 2256-20051101)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant une hausse des droits d'assurance pour les motocyclistes sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 896 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Simard (Richelieu) ;
(Dépôt n° 2257-20051101)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 114 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Leblanc (Beauce-Sud).
(Dépôt n° 2258-20051101)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant le maintien des activités parascolaires sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 1 113 citoyens et citoyennes de la ville de Saguenay, par M. Côté (Dubuc) ;
(Dépôt n° 2259-20051101)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 978 citoyens et citoyennes de la ville de Saguenay, par M. Bédard (Chicoutimi).
(Dépôt n° 2260-20051101)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant une hausse des droits d'assurance pour les motocyclistes sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 149 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Richard (Duplessis) ;
(Dépôt n° 2261-20051101)

1^{er} novembre 2005

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 48 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Valois (Joliette).

(Dépôt n° 2262-20051101)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Charest, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, Mme Harel, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Copie de l'avis de l'Institut national de santé publique du Québec, en date du 31 octobre 2005, concernant le risque pour la santé humaine posé par le virus influenza H5 chez les canards et sur la pertinence de la vaccination des chasseurs et des travailleurs de l'industrie aviaire.

(Dépôt n° 2263-20051101)

Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, soulève une question de règlement par laquelle elle soutient que le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information a tenu des propos non parlementaires.

À 15 h 19, M. le président prend la question en délibéré et suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 31.

M. le président rend la décision suivante.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Les propos du ministre ne sont pas contraires au Règlement. Ils n'étaient pas adressés à un député ou à un groupe parlementaire. Par ailleurs, les députés jouissent du privilège constitutionnel de la liberté de parole et ils sont seuls responsables des propos qu'ils prononcent à l'Assemblée. Le rôle de la présidence est de faire appliquer le Règlement et il ne lui appartient pas de juger du fond des propos.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission spéciale sur la Loi électorale se réunira afin de procéder à des consultations particulières sur l'avant-projet de loi sur la Loi électorale.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Harel, chef de l'opposition officielle, et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) proposent conjointement une motion concernant le rapport du juge Gomery sur le programme des commandites ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Turp (Mercier) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les nommé(e)s et lauréat(e)s du 27^e Gala de l'ADISQ.

1^{er} novembre 2005

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Charbonneau (Borduas) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne, en ce 1^{er} novembre 2005, le 100^e anniversaire de la naissance du peintre de renom Paul-Émile Borduas, auteur principal du manifeste *Le Refus global*, précurseur de la Révolution tranquille.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 109, Loi sur le Directeur des poursuites publiques ;
 - la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives.
-

M. Cusano, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture se réunira afin de tenir des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le patrimoine religieux du Québec et, en séance de travail, afin de conclure le mandat d'initiative sur la diversité des expressions culturelles.

1^{er} novembre 2005

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 52 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, informe l'Assemblée que la période des affaires courantes du jeudi 3 novembre 2005 aura lieu à 10 heures, et ce, afin de permettre au premier ministre de la République française de s'adresser à l'Assemblée. À cette occasion, il présentera une motion pour que l'Assemblée, une fois la période des affaires courantes terminée, ajourne ses travaux au mardi 8 novembre 2005, à 10 heures.

M. Cusano, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 2 novembre 2005, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Valois (Joliette).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale condamne l'intransigeance du gouvernement fédéral et de son ministre de l'Environnement dans le cadre des négociations visant la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 107, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, soit maintenant adopté.

1^{er} novembre 2005

Le débat est ajourné au nom de Mme Champagne (Champlain).

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Doyer (Matapédia) à M. Béchar, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, concernant le plan d'aide fédéral pour l'industrie forestière du Québec ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Bouchard (Vachon) à Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, concernant les sommes provenant de l'entente fédérale-provinciale qui seront investies dans le réseau des garderies.

À 18 h 29, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 2 novembre 2005, à 10 heures.

Le président

MICHEL BISSONNET